

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

040-02-2020

Clôture de la séance

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Madame Francine Brasseur

Et résolu que la séance soit levée à 19h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Le directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim,

Le maire,

Denis Meunier

Jean-Marc Ménard

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le lundi 9 mars 2020 sur les 19h30 au centre municipal situé au 629, rue des Loisirs conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères : Francine Tremblay
Francine Brasseur

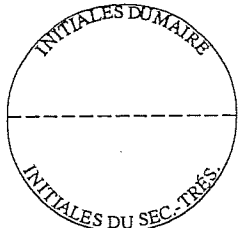
Et Messieurs les conseillers : Serge Chabot
Alain Clément
Simon Dufault
Gilbert Grenier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Marc Ménard.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte.



No de résolution
ou annotation

041-03-2020

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Ordre du Jour – Adoption

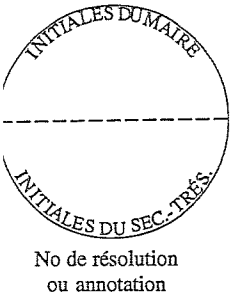
Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2020 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence, il est proposé par Madame Francine Brasseur

Et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis en retirant toutefois le point 2,06 et en y ajoutant les points 10,01 et 10,02:

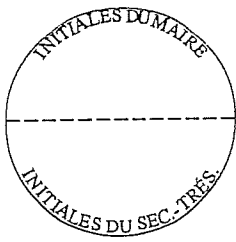
Ordre du jour

- 1- **Ouverture de la séance**
 - ,01 Période de questions;
- 2- **Administration générale**
 - ,01 Résolution concernant l'adoption de l'ordre du jour;
 - ,02 Résolution concernant l'adoption des procès-verbaux;
 - Séance ordinaire du 10 février 2020;
 - Séances extraordinaires du 17 février 2020.
 - ,03 Résolution concernant l'adoption des comptes à payer;
 - ,04 Résolution concernant une demande d'aide financière:
 - Club FADOQ Ste-Christine
 - ,05 Résolution concernant les arrérages de taxes municipales au 31 décembre 2019;
 - ~~,06 Résolution concernant le report de la séance ordinaire du mois d'avril;~~
 - ,07 Résolution concernant l'imposition d'un droit supplétif au droit de mutation immobilière;
 - ,08 Résolution autorisant la directrice générale adjointe à signer les chèques de la Municipalité;
 - ,09 Résolution désignant un représentant de la municipalité auprès de Revenu Québec;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

- ,10 Résolution désignant un responsable des services électroniques de Revenu Québec;
- 3- Sécurité publique**
- ,01 Résolution concernant l'adoption du plan de mise en œuvre de l'an 1 en lien avec le schéma de couverture de risques;
- 4- Transport**
- ,01 Résolution concernant une proposition de fourniture de chlorure de calcium pour les saisons estivales 2020 et 2021;
- ,02 Résolution concernant la retenue sur contrat de Sintra;
- ,03 Résolution concernant la conclusion d'un acte de servitude en faveur du ministère des Transports;
- ,04 Résolution concernant l'entretien des chemins d'hiver sous l'autorité du MTQ;
- 5- Hygiène du milieu**
- ,01 Résolution concernant une demande d'intervention dans la branche 27 de la rivière Jaune
- 6- Santé et Bien-être**
- 7- Aménagement, urbanisme et développement**
- ,01 Résolution concernant une demande de modification au règlement de zonage;
- ,02 Résolution concernant une demande de dérogation mineure visant la propriété située au 189, chemin Béthel à Sainte-Christine;
- ,03 Résolution concernant l'adhésion de la Municipalité aux Fleurons du Québec pour les années 2020-2021 et 2022;
- 8- Loisirs et culture**
- ,01 Résolution amendant la résolution 033-02-2020 concernant la tonte des parcs et espaces verts;
- ,02 Résolution confiant un mandat pour modifier les plans et devis de la patinoire;
- 9- Correspondances (en annexe)**
- 10- Affaires diverses**
- ,01 Résolution concernant les inscriptions au soccer et au camp de jour;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

,02 Résolution concernant une aide financière auprès du
Soccer mineur Ste-Christine;

11- Période de questions

12- Clôture de la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

042-03-2020

Procès-verbaux – adoption

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance des
procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 février et des
séances extraordinaires du 17 février 2020 et qu'il s'en
déclare satisfait;

En Conséquence, Il est proposé par Madame Francine
Tremblay

Et résolu d'accepter les procès-verbaux de la séance
ordinaire tenue le 10 février et des séances extraordinaires
tenues le 17 février 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers

043-03-2020

Comptes à payer – Adoption

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le paiement des salaires
ainsi que le paiement des fournisseurs;

En Conséquence, il est proposé par Monsieur Gilbert
Grenier

Et résolu d'accepter les dépenses de salaires ci-dessous
indiqués et d'autoriser le directeur général par intérim à
payer les fournisseurs et le personnel selon les chèques ci-
dessous mentionnés :

Comptes à payer	127 899,60 \$	C2000083 à C2000118
	3 937,15 \$	L2000002 à L2000004
	317,84 \$	V002001

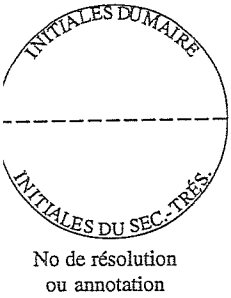
Salaires payés	8 841,63\$	D2000023 à D2000045
	33,17 \$	P2000004 à P2000004

Adopté à l'unanimité des conseillers

044-03-2020

Demandes d'aide financière

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la
demande d'aide financière reçue du Club FADOQ Ste-
Christine;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

Attendu que le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu de soutenir cet organisme local :

En conséquence, il est proposé par Monsieur Simon Dufault

Et résolu de verser au Club FADOQ Ste-Christine une aide financière au montant de 250 \$:

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à verser ladite somme.

Adopté à l'unanimité des conseillers

045-03-2020

Arrérages de taxes

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal du Québec, le directeur général soumet au conseil municipal les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

Attendu que le total de cette liste, en date du 9 mars 2020, s'élève à 66 372,98 \$ de taxes municipales dues au 31 décembre 2019;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Clément

Et résolu de transmettre à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Acton les dossiers de propriétés des immeubles ayant des soldes dus au 31 décembre 2019 supérieurs à 25\$ de taxes afin d'être vendus pour non-paiement des taxes municipales. Également, devront être transmis à la MRC d'Acton les dossiers dont le solde dû, depuis 2018 est inférieur à 25\$.

Le directeur général par intérim ou en son absence, la directrice générale adjointe ou le maire est par ailleurs autorisé à se porter acquéreur, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Christine, des immeubles situés sur son territoire à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales le jeudi 11 juin prochain pour le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec.

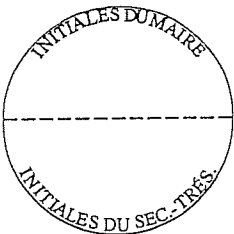
Adopté à l'unanimité des conseillers

046-03-2020

Droit supplétif au droit de mutation immobilière

Attendu que la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., chapitre D-15.1) prévoit que toute municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, calculé en fonction de la base d'imposition établie par cette loi;

Attendu que cette loi prévoit des exonérations ayant pour effet de priver la municipalité du paiement de ce droit;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

Attendu que l'article 20.1 de cette loi précise que toute municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

Attendu que la Municipalité désire se prévaloir ce de privilège;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Clément

Et résolu :

Qu'un droit supplétif au droit de mutation doit être payé à la municipalité dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

Que le montant du droit supplétif de même que ses modalités d'application sont ceux prévus à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, dont en outre aux articles 20.1 et suivants.

Adopté à l'unanimité des conseillers

047-03-2020

Signature de chèques émis, billets ou autres titres consentis - autorisation

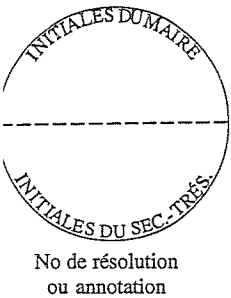
Attendu que l'article 203 du Code municipal du Québec prévoit que « Tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier. »;

Attendu que l'article 184 prévoit que « Le secrétaire-trésorier adjoint, s'il en est nommé par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités. »;

Attendu qu'il y a lieu, en cas d'absence, de vacance ou d'incapacité d'agir du secrétaire-trésorier d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité;

Attendu qu'il y a lieu entre autre, d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Clément



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

Et résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

048-03-2020

Désignation d'un représentant de la municipalité auprès de Revenu Québec

Attendu qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la municipalité auprès de Revenu Québec afin d'avoir accès au dossier de la municipalité et de pouvoir obtenir les informations utiles dans l'exercice de ses fonctions;

En Conséquence, il est proposé par Monsieur Gilbert Grenier

Et il est résolu que Madame Annik Martin (392), directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ci-après la représentante, soit autorisée à :

- Consulter et agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et années d'imposition (passées, courantes et futures), y compris le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, pour tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution :
 - o Des lois fiscales;
 - o De la loi sur la taxe d'accise;
 - o De la loi facilitant le paiement des pensions alimentaires;
 - o En communiquant avec Revenu Québec par téléphone, en personne ou par écrit ou en utilisant des services en ligne;
 - o Effectuer l'inscription de la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;

Signer une autorisation ou une autorisation au nom et pour le compte de la municipalité, y renoncer ou la révoquer selon le cas;

- o Effectuer l'inscription de la municipalité aux services CLIC SÉCUR-Entreprises et aux services en ligne MON DOSSIER pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site internet;
- o Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, au représentant les renseignements dont il dispose sur la municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à MON DOSSIER pour les entreprises ou aux autres droits et obligations de toute nature de l'entreprise.

Adopté à l'unanimité des conseillers

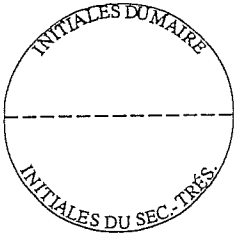
049-03-2020

Désignation d'un responsable des services électroniques de Revenu Québec

Attendu qu'il y a lieu de désigner une personne responsable de l'accès aux services électroniques de Revenu Québec;

En Conséquence, il est proposé par Monsieur Simon Dufault

Et résolu que la municipalité désigne Madame Annik Martin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe représentante de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

Municipalité, soit autorisée à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à CLIC SÉCUR et généralement à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à CLIC SÉCUR.

Adopté à l'unanimité des conseillers

050-03-2020

Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques/rapport annuel – année 2019

Attendu que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du plan de mise en œuvre pour l'année 2019;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Chabot

Et résolu d'adopter le plan de mise en œuvre de la Municipalité de Sainte-Christine pour l'année 2019, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité des conseillers

051-03-2020

Chlorure de calcium – achat

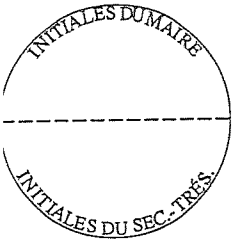
Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la proposition de la compagnie Somavrac C.C. inc. pour la fourniture d'environ 40 000 litres de chlorure de calcium 35% en vrac liquide au prix de 0,335 \$ le litre;

Attendu que le prix inclut le coût du produit, le transport vers le lieu d'épandage ainsi que l'épandage du chlorure de calcium en 2 livraisons;

Attendu que l'entreprise offre à la Municipalité le même contrat, au même coût pour la saison 2021;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gilbert Grenier

Et résolu que la Municipalité accepte la proposition de Somavrac C.C. inc. pour la fourniture d'environ 40 000 litres de chlorure de calcium 35% en vrac liquide au prix de 0,335 \$ le litre incluant le coût du produit, le transport vers le lieu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

d'épandage ainsi que l'épandage pour les saisons 2020 et 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers

052-03-2020

Travaux de sur largeur et de bordures d'asphalte – révision de la retenue

Attendu que le Conseil municipal a adopté le 10 février dernier sa résolution 030-02-2020 par laquelle il retient l'entièreté du montant à payer pour la construction de bordures d'asphalte pour cause d'insatisfaction d'une partie des travaux;

Attendu que lors de la construction des bordures l'entrepreneur a éprouvé des problèmes avec sa machinerie et a tout de même poursuivi les travaux;

Attendu que compte tenu de la bonne collaboration de l'entrepreneur il y a lieu de revoir la retenue sur ce contrat;

En conséquence, il est proposé par Madame Francine Tremblay

Et résolu de verser un montant de 3 000 \$ plus les taxes à l'entrepreneur Sintra inc. pour la construction des bordures d'asphalte. Le solde sera versé lorsque les travaux de correction auront été réalisés à la satisfaction de la municipalité.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général par intérim à verser ledit montant à Sintra inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers

053-03-2020

Servitude de nonaccès – ministère des Transports

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du projet d'acte de servitude de nonaccès à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Christine et le ministère des Transports préparé par Maître Christian Daviau, notaire à Upton;

Attendu que la portion de terrain visé par l'acte est une partie du lot 6 085 942;

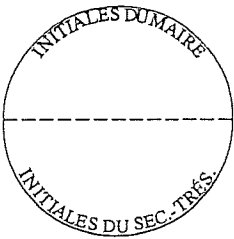
Attendu qu'après avoir pris connaissance du document, le Conseil municipal se déclare satisfait du projet d'acte de servitude;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser sa signature;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Simon Dufault

Et résolu d'accepter le projet d'acte de servitude préparé par Me. Christian Daviau, notaire en faveur du ministère des Transports et visant le lot 6 085 942;

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, Monsieur Jean-Marc Ménard ou en son absence ou en cas d'incapacité d'agir le maire-suppléant, Monsieur Simon Dufault et le directeur général par intérim, Monsieur



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

Denis Meunier ou en son absence ou en cas d'incapacité d'agir, la directrice générale adjointe, Madame Annik Martin à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine.

Adopté à l'unanimité des conseillers

054-03-2020

Entretien des chemins d'hiver sous l'autorité du MTQ

Attendu que l'entretien d'hiver de la route du Village, d'une partie du 1^{er} Rang et du chemin Béthanie est sous l'autorité du ministère des Transports du Québec;

Attendu qu'à plusieurs reprises ces chemins ont été très glissants durant quelques jours consécutifs au cours de la présente saison hivernale rendant la circulation très dangereuse;

Attendu que plusieurs sorties de routes nous ont été rapportées; Attendu que l'intersection de la route du Village et de la route 116 est particulièrement dangereuse lorsqu'elle est glacée;

Attendu qu'il y a lieu que ces artères soient mieux entretenues afin d'assurer une plus grande sécurité aux automobilistes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Simon Dufault

Et résolu de demander au ministère des Transports d'apporter une attention particulière à l'entretien de la route du Village, de la portion du 1^{er} Rang comprise entre la route du Village et le chemin Béthanie ainsi que du chemin Béthanie et voir à s'assurer qu'au cours des prochaines années les règles d'entretien soient rehaussés afin d'améliorer la sécurité des automobilistes qui y circulent.

Que copie de la présente résolution soit également transmise aux municipalités de Béthanie et Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

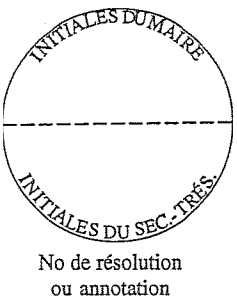
Adopté à l'unanimité des conseillers

055-03-2020

Branche 27 de la rivière Jaune – demande d'intervention

Attendu que la Ferme Jean et Jacques Leclair inc. a présenté une demande à l'effet de réaliser des travaux d'entretien dans la branche 27 de la rivière Jaune simultanément aux travaux qui seront réalisés dans les branches 30 et 31 de ladite rivière;

Attendu que la partie de la branche 27 située dans la municipalité du Canton de Roxton reçoit environ 60% de son bassin versant en provenance de Sainte-Christine;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

Attendu que les travaux à la charge de la Municipalité de Sainte-Christine sont évalués à environ 11 500 \$;

Attendu que le Conseil municipal est favorable à la réalisation de ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Clément

Et résolu que le Conseil municipal appui auprès de la MRC d'Acton, la demande d'intervention dans la branche 27 de la rivière Jaune d'une longueur approximative de 700 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

056-03-2020

Zonage municipal – demande de modification

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 725, chemin Danby s'adresse à la Municipalité dans le but que celle-ci procède à une modification de son règlement de zonage afin de lui permettre d'avoir des chevaux sur son terrain;

Attendu que celui-ci a obtenu en 2014 un permis de la municipalité lui permettant de construire une écurie;

Attendu qu'après vérification de la règlementations en vigueur, il apparaît qu'au moment de l'émission du permis de construction, cet usage était interdit;

Attendu que selon le schéma d'aménagement de la MRC d'Acton, le conseil municipal pourrait modifier sa réglementation afin d'autoriser dans la zone en question (502) la possession de quelques animaux de ferme, tel que des chevaux, poules, lapins, etc.;

Attendu que le Conseil municipal est favorable à une modification de son règlement de zonage afin de permettre des mini-fermes dans la zone agricole 502;

Attendu qu'il y a lieu de s'adresser à la MRC d'Acton pour qu'elle prépare un projet de règlement à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gilbert Grenier

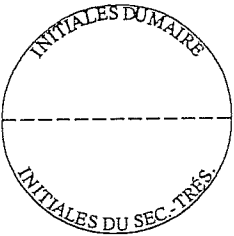
Et résolu de mandater la MRC d'Acton afin de préparer un projet de règlement dans le but de modifier le règlement de zonage de la municipalité pour prévoir dans la zone 502, la possibilité d'avoir une mini-ferme avec quelques chevaux, lapins, poules et autres animaux à être définis dans la réglementation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

057-03-2020

Demande de dérogation mineure – 189, chemin Béthel

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 189, chemin Béthel (lot 2 326 537) a présenté une demande de dérogation mineure visant à régulariser la marge avant principale et secondaire de son garage :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

Attendu que la réglementation actuellement en vigueur, prévoit une marge de 10 mètres alors que les marges montrés sur le plan préparé par Monsieur Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre en date du 4 décembre 2019 sous le numéro 8 428 de ses minutes indique des marges de 8,37 et 7,47 mètres;

Attendu que le propriétaire a, en 2011 obtenu un permis de construction portant le numéro 2011-04-329;

Attendu que lors de sa séance tenue le 2 mars, le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande et recommande au Conseil municipal de l'accepter;

Attendu que le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

Attendu qu'un avis public a été donné à tous intéressés, le 17 février 2020 à l'effet que la présente demande serait soumise au conseil municipal pour considération lors de la présente séance et que toutes personnes peut se faire entendre au cours de cette séance sur ce sujet;

Attendu qu'aucune personne ne s'est manifestée;

En conséquence, il est proposé par Madame Francine Tremblay

Et résolu qu'après analyse de la demande le Conseil municipal est favorable à la demande et accorde une dérogation mineure pour le garage construit sur le lot 2 326 537 et ayant des marges avant et secondaire de 8,37 et 7,47 mètres tel que montré sur le plan du 4 décembre 2019 préparé par Monsieur Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre sous le numéro 8 428 de ses minutes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

058-03-2020

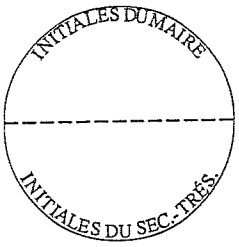
Fleurons du Québec (2020-2022) - adhésion

Attendu que l'organisme des Fleurons du Québec tiendra au cours de la présente année sa 15^{ième} édition de son programme de classification horticole des « Fleurons du Québec »;

Attendu que la Municipalité a déjà participé à cette classification;

Attendu que le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu de renouveler cette expérience;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Chabot



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

Et résolu d'adhérer au programme de classification horticole des Fleurons du Québec (2020-2022) et d'acquitter la somme de 800 \$ plus taxes couvrant les 3 années du programme.

Adopté à l'unanimité des conseillers

059-03-2020

Tonte de gazon des parcs et espaces verts – addenda au contrat

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 10 février dernier le conseil municipal a adopté sa résolution 033-02-2020 accordant le contrat de tonte du gazon des parcs et espaces verts à Monsieur Claude Lamothe pour la saison 2020;

Attendu que Monsieur Lamothe avait offert à la municipalité la possibilité de réaliser les travaux pour la saison 2021 au même montant;

Attendu que le Conseil est d'opinion qu'il y a lieu d'accepter cette proposition et de modifier la résolution 033-02-2020 en conséquence;

En conséquence, il est proposé par Madame Francine Brasseur

Et résolu de modifier la résolution 033-02-2020 du 10 février 2020 de manière à accorder le contrat pour la tonte du gazon des parcs et espaces verts de la municipalité pour les saisons 2020 et 2021 au montant de 6 000 \$ chaque saison.

Adopté à l'unanimité des conseillers

060-03-2020

Soccer et camp de jour – inscription

Attendu que les Loisirs de Sainte-Christine tiendront leur inscription au soccer et au camp de jour dans les prochaines semaines;

Attendu qu'il y a lieu d'aviser la population;

En conséquence, il est proposé par Madame Francine Tremblay

Et résolu que la municipalité procède à l'impression des formulaires informant la population des inscriptions au soccer et au camp de jour pour la prochaine saison et acquitte les frais de poste à cet effet.

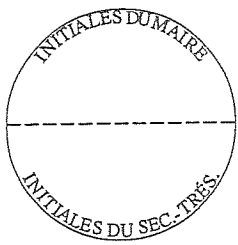
Adopté à l'unanimité des conseillers

061-03-2020

Soccer mineur Ste-Christine - subvention

Attendu que l'organisme de soccer mineur de Ste-Christine organise annuellement la saison de soccer sur notre territoire;

Attendu qu'il y a lieu de soutenir financièrement cet organisme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gilbert Grenier

Et résolu que la municipalité contribue financièrement auprès de l'organisme de Soccer mineur Ste-Christine pour la prochaine saison à la hauteur de 3 000 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général par intérim à verser ladite somme à l'organisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Clôture de la séance

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Madame Francine Tremblay

Et résolu que la séance soit levée à 20h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Le directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim,

Le maire,

Denis Meunier

Jean-Marc Ménard

062-03-2020